

COMMUNE DE VALDERIES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 mai 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales.

Présents : MM. RECOULES, Vincent, BABEAU Stéphanie, DIEUZE Michel, MASSOL Sandrine, RICCA Pierre, BORDES Thomas, CAUSSE Emilie, SUDRE Nathalie, GUERRA Christel, ABADI Richard, FARENC Jean, AUQUE Séverine, ALVERNHE Céline, GUERY David.

Absent excusé : COQUIN Charles.

Secrétaire de séance : RICCA Pierre.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération vente maison BERAIL.
- Délibération vente terrain pour la MAM.
- Décisions modificatives au budget transport.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 16 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

DELIBERATION POUR LA VENTE DE LA MAISON BERAIL

La municipalité souhaite vendre l'ancienne maison BERAIL. Pour ce faire, le Maire demande l'autorisation de signer l'acte notarié concernant cette vente.

Après délibération, cette autorisation a été accordée à l'unanimité des présents.

DELIBERATION POUR LA VENTE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAM

La municipalité souhaite vendre à la Communauté de communes du Carmausin Ségala un terrain situé chemin de Musac à Valdériès afin que cette dernière puisse faire construire sur cette parcelle une Maison d'Assistants Maternelles (MAM). Le Maire demande l'autorisation de signer l'acte notarié concernant cette vente.

Après délibération, cette autorisation a été accordée à l'unanimité des présents.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET TRANSPORT

Concernant le budget transport de l'exercice 2021, le Maire souhaite l'accord des membres du Conseil pour effectuer le changement d'affectation sur ce budget de la somme de 2044,74 €.

Après délibération, cet accord de décision modificative a été donné à l'unanimité des présents.

RETOUR DES COMMISSIONS

Convention médiathèque :

La municipalité souhaite reprendre la gestion comptable de la médiathèque du Puy St-Georges assurée jusqu'à présent par SEGA'LIENS. Avant de prendre cette décision, lors du conseil municipal en date du 16 avril 2021, le Conseil avait souhaité obtenir de plus amples renseignements.

Les nouvelles informations recueillies ont été présentées ce jour par Christel Guerra de la commission « Art – Culture », et après délibération, cette reprise de gestion comptable qui nécessitera l'établissement d'une nouvelle convention a été votée à l'unanimité des présents.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ouverture d'un poste à mi-temps au secrétariat de mairie :

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail au secrétariat, Mr le Maire demande l'autorisation d'ouvrir un poste de secrétaire de mairie à mi-temps correspondant à 16 heures de travail par semaine, ceci en complément du poste de secrétaire de mairie déjà existant.

Après délibération et mise au vote, cette autorisation a été accordée à la majorité des présents, soit 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS. Ces dernières sont liées au motif que ce projet d'ouverture de poste, bien que datant et déjà connu de tous, n'avait pas été auparavant examiné par la commission « Administration – Personnel ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h 00.

Le Maire Vincent RECOULES.